DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Ville d'Eysines

DÉCISION

Le Maire de la Ville d'EYSINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation permanente de compétences du Conseil municipal au Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux fins, notamment, de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2026 autorisant la cession des anciens matériels informatiques des élus au prix de 50 € pour ceux qui en font la demande,

Considérant la demande formulée par Mr DERUMAUX Arnaud pour conserver son ordinateur portable,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : Il est décidé la cession de l'ordinateur portable ASUS 14, à Mr DERUMAUX Arnaud domicilié 48 rue du Moulin à vent 33320 EYSINES, pour un prix de 50 €.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Mme la Préfète de la Gironde
- publiée sur le site internet de la Mairie
- ampliation sera faite à M. le Comptable Public

Fait à Eysines, le 07 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE D'EYSINES 33 - Gironde

Christine BOST

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture, le 12.10.2026
Publication sur le site internet de la Mairie,
le 12.10.2026

Visa DGA :
Visa DGS

Le Maire informe, sous sa responsabilité, du caractère exécutoire de la présente décision et qu'elle peut être attaquée pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication et de transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
033-213301625-20261007-26_08911-AR
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026

Accusé de réception en préfecture
033-213301625-20261007-26_08911-AR
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026